



L'édito

Chers concitoyens,

En cette veille de mise en route des illuminations de Noël, je vous dois quelques explications sur la gestion de l'éclairage public qui n'est, **je le rappelle, pas obligatoire**. Il est donc, pour notre commune, à notre charge, et les investissements concernant son entretien ou son extension sont décidés par le Conseil Municipal. Des habitants voudraient qu'il s'éteigne pendant la nuit, pour des raisons d'économie d'énergie, alors que d'autres demandent plus de lumière, surtout près de chez eux... Cet été, nous avons demandé que tous les points lumineux défectueux soient remis en état et cela vient d'être terminé... Sur le secteur autour de l'église, la panne a été longue, car les solutions préconisées au départ (avec la création d'une nouvelle tranchée d'alimentation), très coûteuses, nous ont conduits à demander l'expertise du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère). La réparation a été réalisée mi-novembre (pour quelques centaines d'euros) mais l'éclairage n'a fonctionné qu'une nuit, car la cellule de programmation a lâché... La pièce a été changée et le quartier est (enfin) éclairé ! Quant aux demandes d'agrandissement du réseau, ou d'ajout de lampadaires, elles sont étudiées, mais le conseil municipal doit effectuer des choix budgétaires. Nous vous invitons à signaler toute panne à l'accueil de la Mairie et vous remercions pour votre patience.

Dans le domaine de la Police Municipale, Patrick Enseret est absent, pour raison médicale, depuis le début de l'été et il sera remplacé, à partir du 1^{er} janvier 2020. Quelques contrevenants ont profité de son absence pour se garer en zone interdite, par exemple sur les parkings autour de la gare ou devant l'école des Grouillères... Comme cela nuit au bon fonctionnement de ces voiries, une des premières missions de ce policier sera de verbaliser les personnes qui ne souhaitent pas marcher quelques centaines de mètres... Par ailleurs, des administrés nous ont signalé avoir été verbalisés par la Gendarmerie, alors qu'ils stationnaient depuis des années aux mêmes endroits. Nous sommes dans une commune qui laisse beaucoup de libertés pour le stationnement, mais je vous rappelle que les stationnements dangereux (à proximité d'un carrefour ou dans un virage...) sont interdits.

Je vous souhaite, en mon nom, comme au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous, le 14 janvier pour la cérémonie annuel des vœux.

Le Maire, Olivier Merlin.



Voeux
du
Maire

La présentation des vœux
de la Municipalité aura lieu :



Mardi 14 janvier 2020 à partir de 18h30
au boulodrome de l'Espace Jean Fournet.

La cérémonie sera suivie d'un apéritif dans la salle polyvalente. Nous vous attendons nombreux...

Santé - Social

Distribution des colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans en salle des mariages, Mairie de Saint Clair du Rhône.

Le retrait des colis aura lieu les jeudi 12 et vendredi 13 décembre de 9h à 11h et de 15h à 17h, et les 16, 17 et 18 décembre 2019 aux mêmes horaires.

Merci de venir muni de sa pièce d'identité et du coupon réponse.

Enfance – Jeunesse



Les petits de l'accueil du Mercredi se sont rendus au spectacle de Guignol organisé sur la commune le Mercredi 20 Novembre.

La fameuse licorne a remporté un grand succès auprès de nos enfants.



INFOS ACCRO' jeunesse :

L'ACCRO' jeunesse est fermé durant les vacances de Noël et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

Nous vous donnons rendez-vous tous les mercredis après-midi de 14h à 17h30 (Montée de la Castillère aux Roches de Condrieu, en face de la gare).

Les dates à retenir :

- Mercredi 8 janvier : Après-midi Crêpes et tournoi de ping pong.
- Samedi 11 janvier : Soirée « Raclette et film » (18h-23h)
- Mercredi 5 février : Spectacle de cirque « Les pieds dans les poches » Cie Duo vertical (14h à 16h).

Inscrivez-vous dès maintenant !

Contact : Tél : 07.79.86.25.87

Mail : accrojeunesse@mairie-stclairdurhone.com

Listes électorales

Inscription avant le 7 février 2020.

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales, vous avez jusqu'au 7 février pour effectuer cette démarche.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent s'effectuer de trois manières :

- Via la téléprocédure de demande sur www.service-public.fr. Celle-ci ainsi que les pièces jointes sont transmises au Maire. Toute demande déposée par courriel est irrecevable.
- Déposées en personne par les intéressés, en mairie. Les demandes d'inscription peuvent être présentées par un tiers dûment mandaté (muni d'une procuration sur papier libre indiquant les nom et prénoms du ou des mandants et du mandataire).
- Adressées par courrier, reçu en mairie au plus tard le sixième vendredi précédant le scrutin.

Les personnes déjà inscrites sur les listes électorales ayant changé d'adresse au sein de la commune, doivent se présenter en mairie munies de leur pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Jeunes de 16 ans :

Les jeunes de 16 ans sont tenus de se faire recenser en mairie entre leur date d'anniversaire et la fin du trimestre suivant, muni des pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille, justificatif de domicile récent, cartes d'identité du jeune et des parents (carte de séjour si ces derniers sont nés à l'étranger et titre de naturalisation s'il y a lieu), passeport ou carte d'identité étrangère du jeune s'il possède la double nationalité.



L'agenda

La collecte du don du sang aura lieu le **Judi 26 décembre 2019**, salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet. Accueil du public de 16h à 19h.



REVEILLON DE LA ST SYLVESTRE

organisé par le **COMITE DES FETES**
Mardi 31 décembre 2019 à partir de 19h30.

Animation : LOL Productions (Thibault, animateur, comédien, magicien).
Menu : Traiteur « les 4 saisons » à Bourg les Valence :
Gondole de ravioles à l'huile d'olive et ciboulette. Aiguillettes de saumon mariné, Jeunes Pousses, Marbré de légumes de saison et coulis provençal. Filet de lieu crème d'asperge, Suprême de pintade de la Drôme farci au foie gras. Bavarois de légumes de saison et fricassée de champignons persillés. Crottin de Léoncel Bio et Verrine de faisselle framboisier coulis de fruits rouges.

Pour le prix et modalités d'inscription, nous ferons paraître les infos sur le site internet de la commune et sur la page facebook du comité des fêtes : <https://www.facebook.com/stclairdurhone/>
Renseignements : 07.82.89.19.50

L'Assemblée Générale du Végas Poker Club aura lieu le dimanche 5 janvier 2020 au foyer Georges Némoz.
Renseignements : 06.18.83.03.25

L'Association St-Clair Bridge vous propose :
Judi 9 janvier 2020 : JOURNEE DE L'HUITRE



Dégustation à partir de 8h45 salle de la Chapelle de Glay suivie d'un tournoi court au club.

Retour salle de la chapelle pour un apéritif et repas.
Inscriptions et paiements avant le 30 décembre.

Le 20 janvier 14h Championnat des écoles de bridge au club avec un classement « du 4^{ème} trèfle au 3^{ème} Pique ».

Inscriptions obligatoires par mail : scr.bridge@wanadoo.fr ou par téléphone : 04 74 56 30 56 - 06 83 40 15 04



Les Infantes de Noverre présentent :
"4 Ballets & Pointes" sur la scène de la salle de spectacle de Saint-Clair-du-Rhône le **samedi 11 janvier 2020** à partir de 16h.

Cette Saison, nos 5 Chorégraphies rendront hommage à la Musique, meilleure amie de la Danse !
3 ballets contés & 2 en pointes, interprétés par nos 25 usagers et la chorégraphe.

Entrée libre. Une cagnotte en faveur de l'association sera mise à disposition du public lors de notre « lunch du nouvel an » qui suivra la représentation vers 18h30.

La commission loisirs vous propose une **soirée Théâtre**.
La compagnie « la Farandole » présentera sa nouvelle création :
« DROLE DE TEMPS AU FILKISTAN »
Vendredi 17 janvier 2020
20h30 salle de spectacle.

L'assemblée générale de l'association **Voir Ensemble** aura lieu le **samedi 18 janvier 2020 14h30**
Au foyer Georges Némoz



organise :
Une Matinée Saucisses Calabraises
Dimanche 2 février 2020
9h30, Salle Polyvalente de l'Espace Jean-Fournet.



L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le **dimanche 2 février 2020** au Foyer Georges Némoz.

Samedi 18 janvier 2020
LOTO



organisé par **La pétanque St-Clairoise**.
ouverture des portes au public à partir de 19 heure.
Lot pour les adultes :
- 1 téléviseur écran plat de 130cm
- 1 téléviseur écran plat de 80cm
- 1 ordinateur portable et de nombreux autres lots.
Lots pour les enfants :
- 1 nintendo switch
- 1 trottinette
- 1 casque audio et également plein d'autre lots !!!
l'équipe vous accueillera à la buvette ou vous trouverez des sandwiches et des pâtisseries pour vous restaurer.

L'Assemblée générale de l'Union Nationale des Parachutiste (UNP) aura lieu le **samedi 25 janvier 2020** à 10h au foyer Georges Némoz.

Ils vous proposent également de vous joindre à eux, lors de leur repas annuel « **choucroute** » qui aura lieu le **samedi 8 février**, salle polyvalente de l'Espace Jean Fournet.

Rens : 06.58.45.44.58 mail : florisalain@ymail.com

Le dimanche 26 janvier 2020, la **Société des Vignerons** organise son **Assemblée Générale** qui se déroulera à la salle de la Chapelle à Glay, à partir de 10 heures.

Cette journée se déroulera en deux temps :
Elle débutera par la messe à 9 heures, en souvenirs de nos membres disparus et la bénédiction des brioches offerts à nos adhérents, puis de 10 heures à 11 heures 30 : partie administrative pour la réélection de la totalité du bureau et du conseil d'administration car cette année est une année électorale.

Renouvellement des inscriptions et règlement des cotisations pour nos adhérents, ainsi que l'inscription pour ceux qui désirent nous rejoindre.

À partir de 11 heures 30 : pour nos adhérents uniquement, repas et après-midi convivial autour de jeux.

Si vous êtes intéressés, si vous voulez nous rencontrer ou vous informer, nous vous attendons !

Concours de belote du Comité des fêtes :
le Dimanche 26 janvier à 13h30, salle polyvalente.
Inscription : 7€ par personne, possible via notre page Facebook à partir de début janvier.
Lots : volailles fermières du Dauphiné et vin
Toutes les équipes sont primées.

